



Litige avec concessionnaire

Par **celiapunto**, le **08/04/2010 à 13:45**

Bonjour, j'ai déposé ma voiture au concessionnaire FIAT pour une interrogation des problèmes avec leur borne. Je leur avais indiqué un bruit étrange dans la direction assistée avec le voyant qui s'allume de temps à autre (voyant de sécurité en rouge!). Ils ont effacé le défaut et m'ont rendu la voiture. 1 semaine (Mardi) plus tard je roulais à faible vitesse et ma direction assistée s'est coupée. Je suis allé les voir en urgence en leur exposant mon problème, ils n'avaient pas de place avant le vendredi, soit 3 jours à rouler avec un véhicule dangereux, ils n'ont pas signalé que je ne pouvais pas rouler avec. Lorsque je l'ai emmené le vendredi ils ont trouvé une panne: le cerveau moteur de la direction assistée qui est endommagé. Résultat fâché car si j'avais perdu la direction assistée à grande vitesse j'aurais fini dans le ravin. Ils ont répondu que si ils m'avaient annoncé la panne avant on aurait pas été content (enfin nous leur avons répondu qu'ils avaient manqué à leur devoir en n'effectuant pas une recherche de panne ou même de ne pas nous informer la première fois et que ma vie était plus importante qu'une réparation de voiture). Bref ils nous ont dit qu'il y en avait pour un peu près 800€ nous leur avons demandé de nous appeler dans la semaine pour nous faire une offre concernant cette réparation, ils nous ont jamais appelé. Le jeudi (soit 7 jours après) ont reçu un message nous avertissant que notre voiture est prête. Ils avaient réparé ma voiture!!!! sans notre accord!!! Quels sont mes droits? Merci de votre aide